

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION  
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

**BURKINA FASO**  
Unité - Progrès - Justice

-----  
**C A B I N E T**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
DES MINISTRES**

(MC-RP N°030-2021)

-----  
**Ousséni TAMBOURA**

**Ouagadougou, le 06 octobre 2021**

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,  
le mercredi 06 octobre 2021,  
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 15 H 10 mn,  
sous la présidence de  
Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE,  
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,  
entendu des communications orales,  
procédé à des nominations  
et autorisé des missions à l'étranger.

## **I. DELIBERATIONS**

## **I.1. AU TITRE DE LA PRIMATURE**

Le Conseil a adopté **deux (02) rapports**.

**Le premier rapport** est relatif à **un décret** portant création, composition, attributions, organisation et fonctionnement d'un Centre national pour la coordination du Mécanisme d'alerte précoce et de réponse (CN-CMAPR).

Le Mécanisme d'alerte précoce et de réponse est un dispositif national de résolution de conflits et de diagnostic anticipatif des menaces à la sécurité humaine dans le but de les prévenir, de les atténuer ou de réagir en y apportant des réponses conséquentes à temps réel. Ce dispositif a été lancé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement à travers le Traité révisé de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le 24 juillet 1993 au Bénin.

Au Burkina Faso, le Mécanisme national d'alerte précoce et de réponse a été créé par décret n°2016-586/PRES/PM/MDNAC/MATDSI/MAECBE/MINEFID du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Il a pour mission d'activer, de coordonner et d'assurer le suivi du mécanisme de réponse du Gouvernement et de la société civile pour faire face aux questions liées à la paix et à la sécurité humaine.

L'adoption de ce décret permet à notre pays de prendre entièrement en charge l'organisation et le fonctionnement de ce mécanisme.

**Le second rapport** est relatif à **un décret** portant création, composition, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil d'orientation stratégique de l'Initiative présidentielle

**« Assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour ».**

En vue d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'accroître les revenus des ménages vulnérables, le Président du Faso s'est engagé à « Assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour ».

Le Conseil d'orientation stratégique de l'Initiative présidentielle est chargé entre autres de définir les orientations stratégiques et de coordonner la mobilisation des ressources nécessaires pour la réalisation des objectifs de cette Initiative. Il est également chargé de veiller à la bonne exécution des orientations du Président du Faso en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de protection sociale des enfants en âge scolaire.

L'adoption de ce décret permet la mise en œuvre efficace et durable de l'engagement du Président du Faso.

## **I.2. AU TITRE DU MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION**

Le Conseil a adopté **deux (02) rapports**.

**Le premier rapport** est relatif aux conclusions de la session du Dialogue politique, tenue les 27 et 28 septembre 2021 après une suspension de ses travaux le 19 juin 2021.

A l'issue de ses travaux, le Dialogue politique a adressé une motion de remerciements au Président du Faso et a adopté trois (03) résolutions. Il s'agit :

- d'une résolution de soutien aux Forces de défense et de sécurité (FDS), aux Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) et aux populations résistantes et résilientes ;
- d'une résolution sur la réconciliation nationale ;
- d'une résolution sur le quota Genre.

Quant aux conclusions sur les questions électorales, le Dialogue politique est parvenu à douze (12) points consensuels, un (01) point non consensuel et quatre (04) points à approfondir.

Le Gouvernement s'est réjoui de la tenue du Dialogue politique et encourage les parties prenantes à la mise en œuvre des points consensuels et à la poursuite des discussions sur les autres points.

Le Gouvernement félicite le Président du Faso pour les efforts consentis en faveur de la tenue de la session du Dialogue politique.

**Le second rapport** est relatif à **un décret** portant révision exceptionnelle du fichier électoral du 14 novembre 2021 au 31 janvier 2022.

Cette révision va permettre aux citoyens burkinabè ayant atteint l'âge de la majorité électorale depuis les derniers scrutins, de s'inscrire sur les listes électorales et de pouvoir jouir de leur droit de vote.

L'adoption de ce décret permet de disposer d'un fichier électoral conformément aux dispositions du Code électoral.

### **I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à la mise en œuvre des grandes options de la Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme.

L'adoption de ce rapport permet de poursuivre et de mettre en œuvre les actions de lutte contre le terrorisme par la définition de nouveaux impératifs stratégiques.

### **I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE**

Le Conseil a adopté **un décret** relatif à la Politique de sécurité nationale (PSN).

La Politique de sécurité nationale est définie comme « l'ensemble des orientations et des options prises, des conditions créées et des dispositions mises en œuvre en vue d'assurer la promotion et la défense des intérêts fondamentaux de la Nation ».

L'élaboration de la PSN fait suite aux recommandations formulées lors du Forum national sur la sécurité, tenu à Ouagadougou en 2017.

L'adoption de ce décret permet à notre pays de se doter d'un document de référence en matière de Politique de sécurité nationale.

### **I.5. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR**

Le Conseil a adopté **deux (02) rapports**.

**Le premier rapport** est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Mali auprès du Burkina Faso avec résidence à Ouagadougou.

**Le second rapport** est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de la Slovaquie auprès du Burkina Faso avec résidence à Abuja au Nigéria.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination desdits Ambassadeurs.

## **I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE**

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à l'organisation de la Semaine nationale de la citoyenneté (SENAC), édition 2021.

Prévue pour se tenir du 02 au 05 novembre 2021, la 18<sup>ème</sup> édition de la SENAC a pour objectif d'amener les populations à s'approprier les valeurs d'une citoyenneté responsable en vue de susciter leur participation significative à la consolidation des acquis du développement économique et social.

L'organisation de la SENAC, édition 2021 est placée sous le thème :  
« **La contribution du citoyen au processus de réconciliation** ».

## **I.7. AU TITRE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABÉTISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**

Le Conseil a adopté **un décret** portant organisation de l'examen du Baccalauréat.

Ce décret complète deux précédents décrets consacrant l'organisation de l'examen du Baccalauréat par le ministère de l'Éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.

Outre le changement institutionnel, la révision des textes apporte des innovations. Il s'agit entre autres :

- de l'affirmation du principe que le Baccalauréat est le diplôme qui sanctionne la fin des études de l'enseignement secondaire et donne accès à l'enseignement supérieur ou à la vie professionnelle ;
- de l'ouverture des conditions de candidature à l'examen du Baccalauréat aux personnes titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ayant régulièrement suivi un second cycle long technologique et qui sont autorisées à subir les épreuves du Baccalauréat technologique ;
- de l'ouverture de la session de remplacement à toutes les séries du Baccalauréat ;
- de la présidence du jury de l'examen du Baccalauréat par des enseignants chercheurs, des professeurs agrégés de l'enseignement secondaire ou des professeurs certifiés des lycées et collèges ;

- du choix des correcteurs et examinateurs parmi les professeurs agrégés de l'enseignement secondaire, les professeurs certifiés des lycées et collèges et les professeurs des lycées et collèges tenant ou ayant tenu des classes de terminale ou des classes de deuxième année du Baccalauréat professionnel.

L'adoption de ce décret permet au ministère en charge de l'Education nationale de disposer d'un cadre juridique révisé pour l'organisation de l'examen du Baccalauréat.

### **I.8. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE**

Le Conseil a adopté **un décret** portant gratuité du dépistage, du traitement et du suivi biologique des Personnes vivant avec le VIH (PVVIH) au Burkina Faso.

Ce décret élargit la gratuité du traitement antirétroviral à d'autres prestations au profit des PVVIH. Il vise également à renforcer les mesures déjà prises par le Burkina Faso dans le domaine de la prise en charge médicale des PVVIH, par un accès équitable au paquet de soins.

L'adoption de ce décret permet à notre pays d'améliorer les indicateurs en matière d'infection à VIH en vue de l'élimination du SIDA en 2030, conformément au nouveau référentiel du Conseil national de lutte contre le SIDA et les infections sexuellement transmissibles (CNLS-IST).

### **I.9. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

Le Conseil a adopté **deux (02) rapports**.

**Le premier rapport** est relatif à **un décret** portant conditions et modalités d'affectation des fonctionnaires de l'Etat.

Ce décret vise l'application de l'article 12 de la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant Statut général de la Fonction publique d'Etat.

L'adoption de ce décret permet de renforcer le dispositif de gestion des affectations des fonctionnaires de l'Etat.

**Le second rapport** est relatif à une autorisation pour la signature d'une convention additive par la procédure d'entente directe, pour l'achèvement des travaux de construction de la Bourse du travail de Bobo-Dioulasso.

Le Conseil a marqué son accord pour la signature de ladite convention avec l'agence **BOUTIQUE DE DEVELOPPEMENT SARL**, pour l'achèvement des travaux de construction et d'extension de la Bourse du travail de Bobo-Dioulasso, pour un montant de **six cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent vingt (698 999 420) F CFA TTC**.

Ce montant comprend le coût des travaux supplémentaires, les honoraires de la maîtrise d'ouvrage délégué ainsi que les dégradations occasionnées par l'arrêt du chantier depuis juin 2018.

Le financement est assuré par le budget de l'Etat.

## **I.10. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES ET DE LA MECANISATION**

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à la conclusion d'un marché par la procédure d'entente directe pour les travaux d'extension de 170 ha du périmètre irrigué de Nioufila Douna au profit du Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL) Ex PRVM.

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché à l'entreprise **JOC-ER SA**, pour un montant d'**un milliard trois cent trente-neuf millions cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt (1 339 059 280) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution de cinq (05) mois hors hivernage.

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, exercice 2021.

## **I.11. AU TITRE DU MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE**

Le Conseil a adopté **un décret** relatif aux statuts de l'Office national du contrôle des aménagements et des constructions (ONC-AC).

L'ONC-AC a pour mission de veiller à l'application et au respect des textes législatifs et réglementaires en matière d'urbanisme et de construction.

L'adoption de ce décret permet de doter ledit Office d'organes d'administration et de gestion conformes aux dispositions réglementaires sur les Etablissements publics de l'Etat en vue de son opérationnalisation.

## **II. COMMUNICATIONS ORALES**

**II.1.** Le ministre de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales a informé le Conseil du processus d'acquisition des vivres des cantines scolaires.

Au titre de l'exercice budgétaire 2021, le ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales a transféré **dix-huit milliards huit cent quatre-vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-quatre (18 882 889 764) FCFA** aux communes pour l'acquisition de vivres au profit de 3 619 492 élèves.

Le Président du Faso a instruit les ministres concernés à prendre des dispositions nécessaires pour le bon déroulement de l'acquisition des vivres des cantines scolaires.

**II.2.** Le ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat, chargé de l'Artisanat a fait au Conseil une communication relative à la tenue de la 4<sup>ème</sup> édition de la rencontre nationale Etat-secteur privé les 1<sup>er</sup> et 02 octobre 2021 à Bobo-Dioulasso, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Christophe Joseph Marie DABIRE, Premier ministre.

Au total 600 participants ont pris part à cette rencontre à l'issue de laquelle 126 recommandations liées à la fiscalité, au financement, au renforcement des capacités, à l'accès à la commande publique et à la réouverture des frontières ont été formulées.

### **III. NOMINATIONS**

### **III. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES**

#### **A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO**

**Pour le compte de la Société nationale Burkinabè des hydrocarbures (SONABHY) :**

- Monsieur Alfa Oumar **DISSA, Mle 110 911 V**, Professeur titulaire, catégorie P1, classe intermédiaire, est nommé Directeur général.

#### **B. AU TITRE DE LA PRIMATURE**

**Pour le compte de l'Agence nationale des systèmes de sécurité d'information (ANSSI) :**

- Monsieur Kouka **GANSONRE, Mle 212 180 H**, Administrateur civil, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommé Secrétaire général.

#### **C. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE**

- Monsieur Edgard Sié **SOU, Mle 28 405 X**, Administrateur civil, 1<sup>ère</sup> classe, 11<sup>ème</sup> échelon, est nommé Secrétaire général ;
- Monsieur Abdoulaye **GANDEMA, Mle 211 709 Y**, Commissaire principal de police, catégorie I, grade 2, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de Cabinet ;
- Monsieur Edmond **TAPSOBA, Mle 111 499 D**, Commissaire divisionnaire de police, catégorie I, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur général de l'Académie de police ;
- Monsieur Sié Tiéfi **DABIRE, Mle 24 342 A**, Commissaire divisionnaire de police, catégorie I, 3<sup>ème</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur général de l'Ecole nationale de police ;

- Monsieur Sak-Wend-Tongo David **DAILA, Mle 277 310 D**, Médecin-Commissaire, catégorie I, 3<sup>ème</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des services de santé de la Police nationale ;
- Monsieur Moumouni **TAO, Mle 208 082 H**, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des marchés publics.

**D. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR**

- Monsieur Remis Fulgance **DANDJINOU**, Journaliste, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de la République française, Délégué permanent auprès de l'UNESCO et Représentant personnel du Président du Faso auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ;
- Monsieur Timbkièta Daniel **SAWADOGO, Mle 43 371 F**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1<sup>ère</sup> classe, 15<sup>ème</sup> échelon, est nommé Attaché près l'Ambassade du Burkina Faso à Moscou (Fédération de Russie) ;
- Monsieur Hassane **ZAMPALIGRE, Mle 105 224 J**, Conseiller des affaires étrangères, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Deuxième Conseiller près l'Ambassade du Burkina Faso à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis) ;
- Monsieur Lawapémélo Nestor **PARE, Mle 118 987 N**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des ressources humaines.

## **E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT**

- Madame **Aïssata DIALLO/DIALLO, Mle 56 693 J**, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 12<sup>ème</sup> échelon, est nommée Membre de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF).

## **F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

- Monsieur Rakissida Alfred **OUEDRAOGO, Mle 249 135 M**, Enseignant hospitalo-universitaire, catégorie PA, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU).

## **G. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE, DE LA FAMILLE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE**

- Monsieur Abdoul Karim **TIENDREBEOGO, Mle 47 774 V**, Inspecteur d'éducation spécialisée, 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé de Missions ;
- Madame Djénéba **OUEDRAOGO, Mle 130 387 Y**, Magistrat, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommée Conseiller technique ;
- Monsieur Lassimane **KOUNKORGO, Mle 92 532 H**, Administrateur des affaires sociales, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>ème</sup> échelon, est nommé Secrétaire permanent du Conseil national multisectoriel pour la protection et la promotion des droits des personnes handicapées (SP/COMUD/Handicap) ;

- Madame Fatimata Chérife **ZONGO/OUEDRAOGO, Mle 41 068 L**, Administrateur des affaires sociales, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>ème</sup> échelon, est nommée Directrice provinciale de la Femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Sanguié.

#### **H. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DES POSTES ET DE LA TRANSFORMATION DIGITALE**

- Monsieur Pié **COULIBALY, Mle 91 679 W**, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des finances et de la comptabilité de l'Agence nationale de promotion des TIC (ANPTIC).

#### **I. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES ET DE LA MECANISATION**

- Madame Justine Péguédéwindé **NANEMA/OUEDRAOGO, Mle 91 447 F**, Conseiller d'agriculture, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Mohamed **PORGO, Mle 334 010 K**, Enseignant-chercheur, catégorie P3, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur général de la promotion de l'économie rurale ;
- Monsieur Alphonse **SAVADOGO, Mle 212 171 E**, Administrateur civil, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur du développement institutionnel et de l'innovation ;

- Madame Marie Théodora **KYELEM, Mle 312 419 Y**, Ingénieur d'agriculture, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation du Zandoma.

## **J. AU TITRE DU MINISTERE DES MINES ET DES CARRIERES**

- Monsieur Bazouwine Guy Berthin **DABIRE, Mle 59 888 H**, Inspecteur des impôts, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé de Missions ;
- Monsieur Habib Ahmed **DJIGA, Mle 231 941 W**, Enseignant-chercheur, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Michel Ernest **FORO, Mle 32 018 S**, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 11<sup>ème</sup> échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Alain **FARMA, Mle 208 094 V**, Inspecteur principal des douanes, classe intermédiaire, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur général de la Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF) ;
- Monsieur Abdoul Aziz **KAFANDO, Mle 272 853 Y**, Inspecteur des impôts, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des finances et de la comptabilité de l'Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ANEREE) ;
- Monsieur Zoéwendtaalé Zéphirin **ZONGO, Mle 317 384 F**, Economiste/Conseiller en études et analyse, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de l'économie énergétique et minière ;
- Monsieur Amara **FOFANA, Mle 358 756 E**, Ingénieur de la géologie et des mines, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la promotion énergétique et minière ;

- Monsieur Séverin **ZONGO, Mle 92 023 J**, Inspecteur des impôts, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la réglementation et du suivi à la Direction générale du cadastre minier ;
- Monsieur Sâga **SAWADOGO, Mle 257 224 U**, Enseignant-chercheur, catégorie P3, grade initial, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la cartographie des titres miniers et autorisations à la Direction générale du cadastre minier.

## **I. AU TITRE DU MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

- Monsieur Boureima **NABA, Mle 110 106 T**, Economiste, 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>ème</sup> échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Sibiri Eli **DABILGOU, Mle 85 401 T**, Attaché de santé en épidémiologie, catégorie N2, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé de Missions ;
- Monsieur Wendlassida Julien **TIENDREBEOGO, Mle 212 554 B**, Conseiller en économie et développement, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur général des études et des statistiques sectorielles ;
- Monsieur Boundi Aimé **COULIDIATI, Mle 58 424 C**, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 11<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des marchés publics ;
- Monsieur Issaka **YANKENE, Mle 248 618 J**, Ingénieur en transports, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la circulation routière et de la normalisation à la Direction générale des Transports terrestres et maritimes (DGTMM) ;

- Madame Windetoin Edwige **SANOU/OUEDRAOGO, Mle 96 042 E**, Administrateur civil, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommée Directrice du Transport maritime, rural et fluvial ;
- Monsieur Pascal **COMPAORE, Mle 32 409 S**, Agent technique mécanicien, grade 2, 1<sup>ère</sup> classe, 13<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur régional des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière du Centre-Est ;
- Monsieur Lokoré Alexandre **SAWADOGO, Mle 211 883 X**, Technicien supérieur en génie civil, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur régional des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière du Centre-Nord ;
- Monsieur Baowendmanégré **ZOUNGRANA, Mle 248 615 L**, Ingénieur en transports, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur régional des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière du Centre-Ouest ;
- Monsieur Dramane **GAMANE, Mle 113 256 C**, Sociologue, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur régional des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière des Hauts-Bassins ;
- Monsieur Abdoulaye **SINON, Mle 286 125 N**, Ingénieur en transports, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur régional des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière du Nord ;
- Madame Brigitte **SOME/NANA, Mle 74 415 H**, Administrateur civil, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>ème</sup> échelon, est nommée Directrice régionale des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière du Plateau-Central ;

- Monsieur Michel **ZONGO, Mle 32 417 M**, Ingénieur des travaux du génie civil, 1<sup>ère</sup> classe, 13<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur régional des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière du Sud-Ouest.

## **K. AU TITRE DU MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES**

- Monsieur Issa **CONGO, Mle 22 195 A**, Conseiller d'élevage, 2<sup>ème</sup> classe, 10<sup>ème</sup> échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Issiaka **ZOROME, Mle 74 815 T**, Ingénieur d'élevage, 1<sup>ère</sup> classe, 13<sup>ème</sup> échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Sidpakissidé Marius **COMBOIGO, Mle 346 071 A**, Ingénieur d'élevage, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la formation de l'Ecole nationale de l'élevage et de la santé animale (ENESA) ;
- Monsieur Oumarou **COMPAORE, Mle 104 796 Z**, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances de l'Ecole nationale de l'élevage et de la santé animale ;
- Monsieur Nongasida **SAWADOGO, Mle 254 877 W**, Attaché en études et analyse, option Economie agricole, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la formulation des politiques des projets et programmes.

**L. MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE**

- Monsieur Pegdwendé Aimé Camille **SOUBEIGA, Mle 214 905 N**, Architecte, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur général de l'Architecture, de l'habitat et de la construction.

Le Ministre de la Communication et  
des Relations avec le Parlement,  
Porte-parole du gouvernement

**Ousséni TAMBOURA**  
*Officier de l'Ordre de l'Étalon*